

# ENTRÉE

depuis 1986

# LIBRE

GRATUIT

Journal communautaire de Sherbrooke  
MAI 2008 • Vol. 23 • No. 3 • 131<sup>e</sup> numéro

**Le C-484, dangereux pour les femmes** (page 2)

**Promilitaires et antiguerres** (page 4)

**Hausse du salaire minimum** (page 9)

**Le peintre Raymond Laperrière** (page 8)

Pour son 5<sup>e</sup> anniversaire

## Le Tremplin 16-30 garde le cap

PAR LOUISE DAIGLE

Mis sur pied en août 2003 afin de suppléer aux besoins de jeunes adultes menacés par une itinérance imminente, le Tremplin 16-30 soulignera sous peu ses cinq années d'existence. Situé sur la rue Wellington Sud, au cœur de la ville, l'organisme offre des services communautaires à des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Plusieurs ont pu profiter de ce refuge comme résident ou comme artiste en émergence. Mansour Danis, responsable du volet résidentiel, Charles Fournier, responsable du volet milieu de vie et Jean Comtois, directeur général, ont fait le point pour *Entrée Libre* sur les premières années de fonctionnement du Tremplin et sur ses perspectives d'avenir.

Mansour Danis, nous rappelle que la demande est toujours aussi criante. Selon lui, il faudrait davantage de lieu comme celui-ci. Avec les ressources du Tremplin (un seul intervenant pour des jeunes à haut risque d'itinérance), il est impossible de faire plus et d'accueillir davantage de jeunes adultes. Plusieurs ont des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale. Le Tremplin offre 23 logements (des 2 ½ et des studio), dont 12 sont subventionnés. Il faut trouver différentes formules pour les occuper durant le jour car plusieurs n'ont aucun emploi ou ne vont pas aux études. L'environnement n'est pas facile car l'organisme est situé dans un secteur où les bars de danseuses ont pignon sur rue et où les *pushers* de toutes sortes sont omniprésents.

### Des centres de jour pour jeunes

Mansour Danis aimerait qu'il y ait des centres de jour pour ces jeunes comme celui de La

Cordée pour les 45 ans et plus. Parfois, il se voit dans l'obligation de refuser des jeunes pour les empêcher d'en contaminer d'autres; de dire non à certains qui sont moins en difficulté mais qui présentent tout de même des problèmes de santé mentale ou de consommation. D'autres fois, ce sont des jeunes qui occupent un logement pour la première fois et qui sont désorientés. Là encore, il doit les refuser. Aujourd'hui comme hier, le défi demeure d'améliorer la capacité de l'intervenant à aider ceux et celles qui sont le plus en difficulté afin de les amener à fonctionner dans un cadre plus formel.

### Un milieu de vie

Le Tremplin se démarque aussi par son volet milieu de vie. La formule « plateaux de travail Tremplin », conciergerie et entretien d'immeuble ainsi que cuisine et service à la clientèle, permet aux participants de se solidariser entre eux tout en développant un sentiment

d'appartenance par le biais d'activités de groupe et de responsabilités découlant de la formation. Son Resto-Café Zylbadone s'est donné pour mission d'offrir aux artistes en émergence, qui n'appartiennent pas à des organismes professionnels, un milieu privilégié pour exposer leurs œuvres. Les mercredis soirs sont réservés aux soupers rencontres thématiques où sont invitées diverses personnes ressources (travailleurs sociaux, médecins, nutritionnistes, etc.).

La salle Le Tremplin, jouit d'une grande popularité autant pour la diffusion de spectacles que pour la présentation de conférences à caractère politique, social ou culturel. Ce qui la distingue nettement de la concurrence environnante, c'est qu'elle offre une alternative unique aux bars de la rue Wellington Sud. Elle est recherchée par les artistes désirant se produire dans un environnement pour tous âges et sans alcool.

sans alcool tous âges

SALLE LE TREMPLIN 97 WELLINGTON SUD

PROGRAMMATION

www.tremplin16-30.com

JEUDI 15 MAI 19H  
MANIFESTE EN SERIE CINE-DEBAT SUR L'ALIMENTATION "NOURRIR LE PAYS" ORGANISE PAR L'INST. DU NOUVEAU MONDE REALISATION: HUGO LATUILLIPE WWW.FM.O.C.A. 7\$

VENDREDI 16 MAI 20H  
SPECTACLE DE JEAN-LOUIS CROS GUITARISTE COMPOSITEUR INTERPRETE. MYSPACE.COM/JEANLOUISCROS 12\$

SAMEDI 17 MAI 19H  
LA TOURNÉE ROCK TA FOURCHE OÙ L'ENNEMI VEAN DIN DENTS LES FARAMEUX ARME AU POING 5\$

VEN. SAM. 23-24 MAI 20H  
FESTIVAL DU TEXTE COURT DE SHERBROOKE

VENDREDI FINALE REGIONALE DE SLAM POUR LA LIOS

SAMEDI SOIRÉE DE CLÔTURE DU FESTIVAL "PAROLES" SPECTACLE MULTIDISCIPLINAIRE AVEC PLUSIEURS INVITÉS FESTICOURT LERA/ORG CONTRIBUTION VOLONTAIRE

infos / réservations / idées de projets? contactez nous : 819 565-4141 # 105

Illustration : Le Tremplin

Les activités sont nombreuses au Tremplin.

### Voir plus loin que la Well...

Le directeur général, Jean Comtois, considère que le secteur résidentiel ainsi que le Resto-Café Zylbadone ont atteint le stade de consolidation/validation. Fier de ses réalisations, plus de 5336 entrées personnes en 2007 toutes activités confondues et considérant que les gros défis

ent à venir, il désire une plus grande reconnaissance pour le Tremplin, notamment celle de la ville. Pour ce faire, un Lac-à-l'Épaule est prévu le 13 juin prochain. Pour qui a moins fréquemment fréquenté l'endroit depuis son ouverture, force est de reconnaître que le milieu est au rendez-vous et que les jeunes se sont appropriés les lieux. Cinq fois bravo!

## Activité d'autofinancement : tirage de paniers promotionnels au profit du journal

Commerçants participants :

- Boucherie du Terroir, 710, rue Minto
- Boulangerie La Mie de la Couronne, 74, rue Alexandre
- Cuervo Collection, 39, rue Wellington Nord
- Essence imaginaire, 295, rue Alexandre
- La Buandière, 364, rue Alexandre
- Le Faitout, 90, rue Alexandre

- Madame Pickwick, 98, rue Wellington Nord
- Marché de Solidarité, 843, rue King Ouest
- Plein Cœur, massothérapie, 88, rue Alexandre
- Plein Cœur, 88, rue Alexandre
- Secrets de Ménagère, 174, rue Wellington Nord
- Un Livre..., une histoire, 87, rue Wellington Nord



Les gagnants et gagnantes sont :

- France Blais
- Francis Poulin
- Pierre Goulet

Ces personnes ont gagné chacune un panier d'une valeur approximative de 100 \$ en bons d'achat et en produits.

# ÉDITORIAL

## Projet de loi C-484

### Droit des femmes en matière de santé reproductive menacé

Choc dans les milieux féministes ! Le projet de loi C-484, *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels* a obtenu l'appui d'une majorité de députés qui ont voté librement en deuxième lecture. Ce projet de loi vise à faire reconnaître un statut juridique au fœtus, et par conséquent, conduire à la recriminalisation de l'avortement.

Ce projet de loi avait été déposé par Ken Epp, député convertisseur d'Edmonton-Sherwood Park, à la Chambre des communes, en novembre 2007. Ce projet de loi privé a été préparé par un groupe de députés contre l'avortement, dont des députés libéraux. Le député Epp l'a présenté comme une réponse à la violence faite aux femmes. Cette façon de faire nous apparaît comme un moyen détourné pour protéger les intérêts des fœtus au détriment des femmes enceintes et même des femmes en général. Nous n'avons qu'à regarder ce qui s'est passé du côté américain après l'adoption de lois semblables dans certains états. Non seulement ces lois n'ont pas mieux protégé les femmes enceintes contre la violence, mais ce sont les femmes en général qui ont constitué la principale cible des lois « homicide fœtal », dont certaines ont été accusées ou menacées d'être accusées d'actes criminels pour ne pas avoir adopté des « comportements » visant à protéger le fœtus.

### Un combat que l'on croyait terminé

La décriminalisation de l'avortement au Canada date de 1988. En effet, la Cour suprême a dès lors reconnu que le « statut d'être humain s'acquiert que lorsque l'enfant est sorti vivant du sein de sa mère » et que « le fœtus est intimement lié à la femme enceinte et ne peut être considéré séparément. Ce n'est qu'après la naissance que le fœtus acquiert une personnalité distincte ». Le projet de loi C-484 ne respecte pas la définition actuelle d'un être humain qui, selon l'article 223 du Code criminel du Canada se lit comme suit : « un enfant devient un être humain que lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère ». En voulant modifier le Code criminel du Canada, le député Epp s'oppose à cette définition et cherche par ce moyen à donner un statut juridique au fœtus. De là à faire reconnaître comme une double infraction un crime perpétré contre une femme enceinte, il n'y a qu'un pas.

### Pétition contre le projet de loi C-484

Une autre crainte est que la redéfinition du statut juridique du fœtus permettra aux anti-choix de rouvrir le débat sur la « légalité » de l'avortement et par le fait même, de donner des droits à un « enfant à naître », droits qu'il ne détient pas dans les lois actuelles.

Devant l'inquiétude semée par ce projet de loi, *Entrée Libre* s'y oppose car il constitue une menace au droit à l'égalité, à l'autonomie et à la sécurité des femmes. Avec cette épée de Damoclès placée au-dessus de leurs têtes, les femmes risqueraient de ne plus être capables de choisir librement de poursuivre ou d'interrompre leur grossesse. Par ailleurs, soulignons que le député fédéral du comté de Sherbrooke, Serge Cardin du Bloc québécois, a voté contre ce projet.

*Entrée Libre* vous invite à signer la pétition contre le projet de loi C-484, qui pourrait ouvrir la porte à la reconnaissance du droit du fœtus, et par le fait même, remettre en cause le droit à l'avortement. Ce projet de loi cherche à faire reconnaître comme une double infraction un crime commis contre une femme enceinte, et donc donner un statut juridique au fœtus, ce qui, jusqu'à ce jour, n'a jamais été reconnu au Canada par la Cour suprême.

La pétition est à l'adresse suivante : [www.arcc.cdac.ca](http://www.arcc.cdac.ca)

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

## AVORTEMENTS - CIRCA 1960



Il ne faudrait pas revenir en arrière, au temps où monsieur Circa pratiquait des avortements illégaux...

### Personnes aux études ou employées à temps partiel

## Vous perdez peut-être de l'argent...

PAR SANDY TREMBLAY • Illusion-Emploi

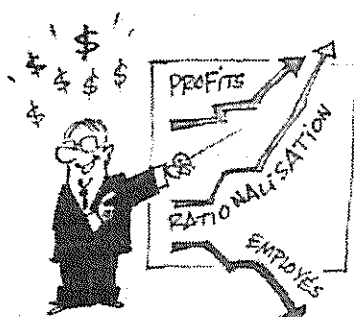
Il se peut que vous perdiez de l'argent par une entourloupette ou une méconnaissance de la Loi sur les normes du travail de la part de votre employeur.

L'article 57 de la loi sur les normes du travail est clair et précis à ce sujet. L'employé est réputé être au travail et doit être payé lorsqu'il est à la disposition de son employeur sur les lieux de travail et qu'il est obligé d'attendre qu'on lui donne du travail ; durant le temps consacré aux pauses, accordées par l'employeur ; durant le temps d'un déplacement exigé par l'employeur ; durant toute période d'essai ou de formation exigée par l'employeur.

### Attention !

Il ne doit pas y avoir d'exception sous prétexte que vous êtes une personne aux études ou une personne employée à temps partiel. Lorsque votre employeur vous oblige à être disponible à votre poste de travail, il doit s'assurer que vous recevez au moins l'équivalent du salaire

minimum. Par exemple, vous êtes un moniteur ou une monitrice de ski et vous avez l'obligation d'être à la station de 8 h à 17 h afin de pouvoir donner des formations à des



PAUVRE TYPE

Dessin : Perspectives CSN avril 2003

personnes inscrites pour un cours de ski. Lorsque ces personnes participent à une formation, vous recevez un montant forfaitaire. Cependant, les journées où il n'y en pas, votre employeur décide de ne pas

vous payez. Sachez que cela est illégal... Les stations de ski ont l'habitude d'embaucher des moniteurs ou des monitrices de ski et de les payer au cours. L'été s'en vient. Si vous pensez travailler dans un centre de villégiature et donner des cours de ski nautique ou autres, et que votre employeur agisse de cette manière, la loi s'applique pour vous aussi.

N'oubliez pas que ces sommes et les heures travaillées peuvent avoir un impact important sur une demande de prestations d'assurance-emploi et sur les gains en emploi. Pour les personnes qui souhaitent obtenir le remboursement des sommes correspondant à des heures travaillées non payées, il vous faut déposer une plainte pécuniaire à la Commission des normes du travail. Rappelez-vous que vous avez un délai d'un an pour déposer une plainte pécuniaire, au-delà de ce délai, la loi ne vous protège plus et vous perdez vos droits.

## ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270  
[entree@aide-internet.org](mailto:entree@aide-internet.org)

Tirage : 9000

### Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau  
Louise Daigle  
Claude Dostie  
Annie Forest  
Carole Gascon  
Normand Gilbert  
Jessica Lemieux

Mise en page  
Louise Daigle  
Sonia Rouleau

Correction  
Louise Daigle  
Sonia Rouleau

### Caricature

Pierre Berger

### Collaboration

Marc Bellemare  
Manon Brunelle  
André Collard  
Normand Gilbert  
Carole Guérard  
Suzanne Labbé  
Line Marcoux  
Denis Poudrier  
Sandy Tremblay

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :  
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2008  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite  
délimité par les rues Queen au nord,  
Saint-Joseph au sud, Le Phare à  
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECQ Association des médias de communication du Québec

Distribution Assoc. montée AODA

Culture, Communications et Condition féminine Québec

Rpm

# 2446 signatures contre

PAR LOUISE DAIGLE

En avril dernier, une cinquantaine de sympathisants de la Coalition Sherbrooke Milieu de Vie (CSMV) ont manifesté devant l'hôtel de ville avant d'assister au dépôt de la pétition en faveur d'un moratoire sur l'implantation de magasins à grande surface, à Sherbrooke. En effet, 2446 personnes y ont apposé leurs signatures afin de forcer nos élus municipaux à se pencher sérieusement sur le développement économique de notre cité versus les commerces au détail.

C'est en décembre 2007 que la CSMV avait lancé cette action et plusieurs petits commerçants avaient mis bien en vue cette pétition. Selon le porte-parole de la coalition, Thierry Nootens, « Sherbrooke peut prendre un virage important, et cela sans tarder : celui d'une ville plus verte, plus humaine et plus harmonieuse, plus soucieuse du legs aux générations futures ».

## La Ville fait la sourde oreille

La CSMV demeure préoccupée par le mutisme de l'administration municipale

sous la gouverne du maire Perrault. Bien qu'au fait des effets négatifs des grandes surfaces, elle ne semble pas sentir urgence en la demeure. Selon la coalition, les gros millions investis dans des développements même avec des entrées de taxes à court terme, ne combleront jamais les pertes engendrées à moyen terme par ces hangars géants. En 2007, les Sherbrookoises et les Sherbrookoises n'avaient-ils pas rejeter majoritairement le plan d'urbanisme en raison, notamment, de l'agrandissement proposé du plateau Saint-Joseph ? Aussi, Thierry Nootens

déplore-t-il que le message soit tombé dans l'oreille d'un sourd puisque le projet d'un autre pôle commercial situé dans l'arrondissement Fleurimont est dans l'air. Même que la Ville en a fait une analyse l'hiver dernier.

D'après la coalition, l'administration Perrault est bien au courant des effets néfastes des grandes surfaces : chiffres d'affaires des commerces de quartier affectés, étalement urbain, fuites des capitaux de la région, aînés pris en otage, démultiplication des automobiles, entre autres. Selon le

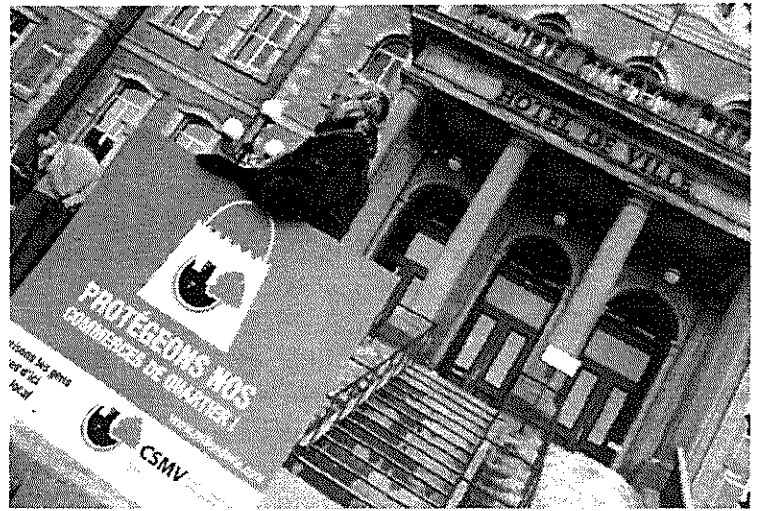


Photo : Normand Achin

Devant l'hôtel de ville de Sherbrooke, rue Wellington Nord, lors du dépôt de la pétition contre les grandes surfaces. Rencontre organisée par la CSMV au mois de mars dernier et à laquelle plusieurs citoyens et citoyennes ont participé avec enthousiasme.

porte-parole, « un moratoire, au contraire, permettrait d'œuvrer à équilibrer l'offre et la demande, surtout, de mieux employer l'argent des contribuables englouti dans les infrastructures de ces projets inutiles ». Il soutient que la Ville a « perdu 16 M \$ » seulement pour les artères menant au

plateau Saint-Joseph. La Ville n'a pas voulu commenter le dépôt de la pétition puisqu'un nouveau comité Dialogue-citoyens Sherbrooke allait lancer ses travaux dans les jours suivants et étudier ce possible développement commercial dans cet arrondissement.

Source : CSMV

## Taux de crédit d'impôt à l'investissement

# La région défavorisée

PAR MARC BELLEMARE • FTQ

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a fait paraître, ce printemps, un document très explicite en ce qui a trait à la variation de l'emploi manufacturier de 2003-2007 pour chaque région administrative du Québec. Il en ressort que la région de l'Estrie se classe au premier rang des emplois perdus tandis que la région métropolitaine de Sherbrooke démontre avoir été touchée avec la perte de 5200 emplois perdus pour la même période.

Lors de son récent budget provincial, le gouvernement Charest a proposé d'instaurer un taux de crédit d'impôt à l'in-

vestissement de 5 %. Ce taux sera toutefois majoré à 20 % dans une zone intermédiaire, à 30 % lorsque l'investisse-

ment sera réalisé dans la région du Bas-Saint-Laurent et à 40 % dans une zone éloignée. Les entreprises de la région de l'Estrie ne peuvent actuellement se prévaloir que d'un taux de crédit à l'investissement de 5 %.

## Ça ne suffit pas

Nous considérons cette mesure insuffisante et nous demandons que le taux soit porté à un minimum de 20 %. La reconversion industrielle de nos entreprises, la mise à niveau des technologies et des équipements de production ne peuvent s'effectuer que par de nombreux et d'importants investissements. Pourquoi n'ont-ils pas été effec-

tués ? La réponse est plus ou moins importante. Il ne s'agit pas de blâmer qui que ce soit, mais de mettre en place des solutions. Il ne s'agit pas non plus de faire compétition aux autres régions ou de leur retirer quel qu'avantage que ce soit mais de mieux soutenir les entreprises déjà établies en Estrie et, de ce fait, protéger les emplois existants.

Une lettre a été adressée aux personnes dirigeantes de la plupart des organismes de développement économique, aux préfets des MRC, aux maires de plusieurs municipalités et aux députés provinciaux de l'Estrie. Nous leur demandons d'adres-

ser au premier ministre Charest, des lettres ou des résolutions réclamant de hausser le taux de crédit d'impôt pour la région.

## Être proactif

La FTQ Estrie se veut proactive dans le cadre de la crise qui sévit. Elle est convaincue que la mise en place d'un programme de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, l'amélioration des compétences des travailleuses et des travailleurs et des investissements majeurs dans les équipements de production n'auront que des effets positifs sur la création et sur le maintien des emplois du secteur manufacturier.

## Décès au travail : l'Estrie est la région la plus meurtrière avec 24 décès en 2007



Photo : CTTAE

Le lundi 28 avril dernier, des membres du Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE) de même que des membres des syndicats CSN, CSD et FTQ ont commémoré le 24<sup>e</sup> anniversaire du Jour de deuil pour les travailleurs et les travailleuses tués ou blessés au travail en déposant 24 cerceils devant les bureaux de la CSST.

Ce chiffre correspond au nombre de travailleurs qui ont perdu la vie en Estrie en 2007 à la suite d'un accident ou d'une maladie du travail. De plus, 4785 personnes ont été victimes d'une lésion professionnelle en région. Selon Philippe Poisson, coordonnateur du CTTAE, « l'Estrie compte pour seulement 3,4 % de la population du Québec alors que près de 12 % des décès surviennent dans notre région, c'est intolérable ». En 2007, au Québec, 207 travailleurs et travailleuses ne sont pas rentrés à la maison à la fin de leur journée de travail alors que 112 009 autres ont perdu leur santé en raison d'un accident ou d'une maladie du travail.

Enchâssé dans une loi du Parlement canadien en 1991, le Jour de deuil est depuis souligné dans plus de 100 pays autour du monde.

Source : Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie

## MÉDIA

Dans le quotidien *La Tribune*

### Traitement médiatique de la mission canadienne en Afghanistan

La mission militaire canadienne en Afghanistan a beaucoup fait parler d'elle depuis ses débuts en 2001. Que ce soit au niveau régional, provincial ou national, plusieurs mobilisations anti-guerres se sont chevauchées parmi les différents opposants à la mission dite de paix. Cependant, le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) a observé, du moins dans le quotidien *La Tribune*, une tendance à accorder une place prédominante à l'information promilitaire (quand ce n'est pas carrément proguerre) qui ne reflète pas adéquatement l'autre côté de la médaille.

### Promilitaires versus antiguerres

Cette constatation découle des résultats d'un survol des éditions de *La Tribune* des mois de février à mai 2008\*. De façon générale, la place accordée aux articles promilitaires et proguerre fut supérieure à celle accordée aux articles antiguerres. À titre d'exemples, on a pu lire des articles traitant des appuis des conservateurs et des libéraux à la poursuite de la mission canadienne en Afghanistan et encourageant le recrutement de soldats par les corps de cadets. Notons également la publication fréquente d'une publicité des forces armées canadiennes dans l'édition du samedi visant l'engagement de la population.

Par ailleurs, les différentes actions et mobilisations antiguerres occupent peu de place. Au niveau régional, par exemple, a-t-on été informé par le quotidien *La Tribune* du lancement du journal *Sang d'encre*, un outil d'éducation populaire, initiative d'organismes communautaires de la région et déplorant la présence des militaires canadiens en Afghanistan? Un suivi a-t-il été effectué sur le témoignage d'un ancien militaire des forces armées canadiennes dans le cadre d'une activité d'éducation populaire? Et non...

### Le rôle des médias d'information

L'intention du CRÉMI n'est en aucun cas de cribler le quotidien *La Tribune* de reproches dans son traitement de l'information sur la question de la place de l'armée en général, dont la mission canadienne en Afghanistan. Nous cherchons plutôt à soulever un questionnement sur la place accordée aux propos promilitaires et proguerre dans nos médias d'information. Nous croyons que la population, déjà surexposée à de l'information promilitaire (recrutement des forces armées canadiennes dans les centres d'achats et dans les écoles via des sessions d'information, publicités, etc.), devrait avoir accès à l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire, à une information plus complète. Nous croyons qu'il est du rôle de nos médias d'information de mieux couvrir les positions propaix ainsi que les événements antiguerres et de présenter les enjeux derrière cette mission.

\* Exemples d'articles :

*Harper survivra à la question afghane*, 26 février 2008 :

*Nous voulons démystifier ce que font les cadets*, 23 février 2008 :

*Comme à la guerre... ou presque*, 3 mai 2008.

PAR ANNIE FOREST • CREMI



Visitez notre site web  
[www.aide-internet.org/cremi](http://www.aide-internet.org/cremi)

Pour information : 346-0101

## L'Office de financement de l'assurance-emploi

### Un pas dans la bonne direction ?

PAR DENIS POUDRIER • MCCE

Lors du dépôt de son dernier budget, le gouvernement fédéral annonçait la mise en place d'une société d'État indépendante mandatée, en partie, de la gestion de la Caisse de l'assurance-chômage. Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) restait méfiant face à cette annonce et clamait sa déception face à la non-réception du surplus accumulé de 54 milliards de dollars et de la totale absence de bonification du régime d'assurance-chômage.

En 2001, une analyse de ce nouvel Office de financement a été réalisée par Georges Campeau, professeur à l'UQAM, auteur du livre *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : L'histoire du régime canadien et de son détournement*. Nous vous présentons ici une partie d'un texte qu'il a co-signé avec Hugo Desgagné, coordonnateur du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE).

### Un pas dans la bonne direction ?

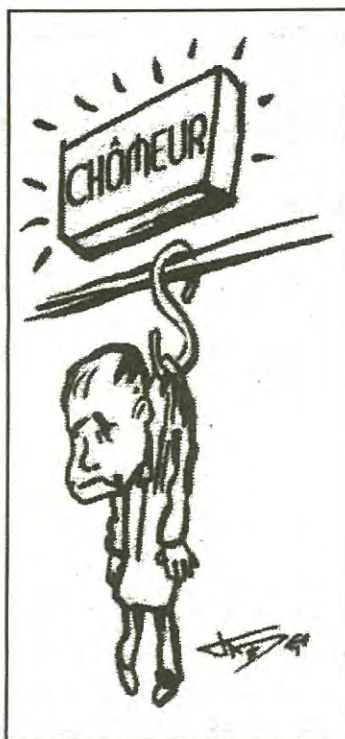
Rappelons que la revendication pour la création d'une Caisse autonome, mise de l'avant notamment par le Bloc québécois, le NPD et plusieurs organisations syndicales, visait à contrer pour le futur, la malversation à laquelle s'est livré le gouvernement fédéral au cours des dernières années en utilisant les surplus du Compte d'assurance-emploi à d'autres fins que celles prévues par la loi, et ce, au détriment de la protection que le régime doit accorder à ses cotisants. Cependant, on prenait bien soin de préciser que cette création devait s'accompagner d'une amélioration de la couverture du régime financée, entre autres, par la réinjection graduelle du surplus cumulé dans la couverture du régime.

Or, le projet de loi prévoit de façon explicite que l'Office ne pourra procéder à aucune bonification ou amélioration du régime ni tenir compte du surplus cumulé du Compte. Pourtant, dans une étude pu-

blée en 2007, l'Institut canadien des actuaires recommandait que pour respecter le principe contributif de l'assurance, selon lequel toutes les cotisations ainsi que les excédents doivent être utilisés aux fins de l'assurance-emploi, ce surplus devait être réaffecté au programme. Le projet de loi poursuit l'opération amorcée en 2005, puisqu'à la suite des modifications apportées alors à la loi, le surplus cumulé n'apparaît plus dans les rapports de l'actuaire en chef de l'assurance-emploi. Comment ne pas voir que ces changements faisaient suite aux commentaires de la Cour supérieure dans la contestation initiée par la CSN sur cette question et selon lesquels, la loi alors en vigueur, ne permettait pas au gouvernement de faire disparaître ce surplus cumulé en défrayant des dépenses autres que celles prévues par la législation. Le gouvernement poursuit donc sa stratégie visant à faire disparaître ce surplus « gênant » de la comptabilité du compte.

### Chômage à la hausse Cotisations à la hausse

En substituant le volet cotisations à celui des prestations comme élément central du régime, le projet de loi confirme son caractère autofinancé qui est, depuis 1990, assumé entièrement par les travailleurs et les employeurs. Déjà privé de la contribution de l'État qui servait principalement à assumer le coût de la prolongation des prestations dans les régions



Dessin : En Marche, édition hiver 2007

Les chômeuses et les chômeurs se sentent de plus en plus délaissés par l'État.

à taux de chômage élevé, le régime verra par ces règles de financement, sa couverture figée à son niveau actuel, toute bonification devant se traduire par des hausses de cotisation. Pire, cette protection pourrait même régresser car selon cette logique, le coût de toute hausse du chômage devra être assumé par les cotisants. Il n'est donc pas surprenant qu'une telle annonce ait été bien reçue par les associations patronales, d'autant plus qu'elles auront voix au chapitre pour toute hausse de cotisation.

### Une mesure aux effets pervers

En fin de compte, c'est le détournement du Compte d'assurance-emploi qui est au centre du débat. L'adoption d'une mesure qui comporte tant d'effets pervers est-elle si urgente compte tenu que la Cour suprême devra, au cours des prochains mois, préciser les obligations constitutionnelles du gouvernement en matière d'assurance-chômage, soit la nature des cotisations et les fins pour lesquelles elles doivent être utilisées ?

Le gouvernement prétend vouloir mettre fin à l'utilisation des cotisations à d'autres fins pour l'avenir, mais à quel prix ? Non seulement le projet de loi aura pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel qui correspond au tiers de ce qu'elle était en 1990, mais il complète ainsi le mouvement de désengagement de l'État face aux chômeurs. Ce projet de loi est-il vraiment un pas dans la bonne direction ?

LA TABLE RONDE DES  
OVP  
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4  
Téléphone : (819) 566-2727  
Télécopieur : (819) 566-2664  
Courriel : [trovepe@aide-internet.org](mailto:trovepe@aide-internet.org)

### LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

## Une coalition régionale à la rescousse de TQS

Dans la foulée des événements entourant le réseau TQS, le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) a tenu, le mardi 13 mai dernier, une séance d'information publique en compagnie d'Alain Langlois, vice-président d'un syndicat à la CSN pour TQS-Estrie.

Ce dernier a fait part de son inquiétude quant au maintien de la décision du nouveau propriétaire de TQS, le groupe Remstar, de procéder à la mise à pied de quelque 210 employés de l'information à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, veille du début des audiences publiques du CRTC. Une pétition pour sauver TQS est présentement en ligne au <http://www.action.csn.qc.ca/sauvonstqs>.

Une coalition visant à sauver les emplois des services de l'information et de la production commerciale menacés par Remstar a été mise sur pied par la CSN. Des pistes d'action seront

proposées pour faire pression auprès du CRTC et du gouvernement fédéral. En tant qu'organisme régional favorisant la défense des droits dans le secteur des médias d'information, le CRÉMI s'engage à suivre de près les développements en lien avec cette coalition et à en faire le suivi auprès du milieu communautaire.

Source : CRÉMI



## Les revenus des Sherbrookoïses sont encore au bas de l'échelle au Canada

Seules les régions métropolitaines de Trois-Rivières et Sherbrooke affichent des revenus médians après impôts des familles économiques (deux personnes vivant dans le même logement, apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption) sous la barre des 50 000 \$.

- À Sherbrooke, revenus médians après impôts : 49 445 \$ ;
- À Trois-Rivières, revenus médians après impôts : 48 844 \$ ;
- Gains médians des travailleurs à temps plein, toutes professions confondues : 35 348 \$, en 2005, en hausse de 2,9 % par rapport aux gains médians de 34 347 \$ en 2000.

### Écart entre les hommes et les femmes

- Gains médians chez les hommes en 2006 : 40 009 \$ ;
- Gains médians chez les hommes en 2001 : 39 343 \$ ;
- Gains médians chez les femmes en 2006 : 31 168 \$ ;
- Gains médians chez les femmes en 2001 : 30 259 \$.

### Personnes immigrantes

- Gains médians chez un immigré avec un diplôme universitaire en 2005 : 29 270 \$ ;
- Gains médians chez une immigrée avec un diplôme universitaire en 2005 : 21 564 \$.

### Le logement : le coût du loyer n'augmente pas au même rythme que les revenus

- Une majorité de Sherbrookoïses consacrent moins de 30 % de leurs revenus pour se loger ;
- 6370 ménages consacrent plus de 50 % de leurs revenus pour se loger ;
- Loyer brut moyen chez les ménages disposant de moins de 10 000 \$ par année : 447 \$ ;
- Loyer brut moyen chez les ménages disposant de revenus entre 80 000 \$ et 89 999 \$ : 756 \$ ;
- Loyer brut moyen pour les ménages disposant de 100 000 \$ et plus : 691 \$.

Source : Statistique Canada, recensement 2006

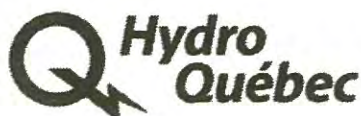
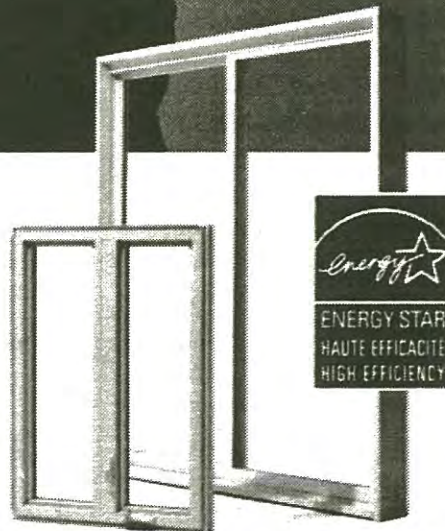
■ Entrée Libre • mai 2008 • 5



QU'ELLES DONNENT SUR LA COUR OU SUR LA RUE, LES FENÊTRES HOMOLOGUÉES ENERGY STAR OFFRENT UN RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE SUPÉRIEUR.

Une maison dont toutes les fenêtres sont homologuées ENERGY STAR\* permet d'économiser jusqu'à 10% sur les coûts de chauffage. Et qui dit meilleur rendement énergétique dit confort accru. Pour un rendement optimal, vérifiez quels produits sont recommandés par Ressources naturelles Canada pour la zone climatique dans laquelle vous résidez.

[www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel)



Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.

\*Ce concours est en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 20 avril 2008 inclusivement. Il s'adresse à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de son inscription au concours et résidant au Québec ainsi qu'à tout syndicat de copropriétaires d'un immeuble détenu en copropriété indivise qui optent pour des fenêtres ou des portes-fenêtres homologuées ENERGY STAR\* dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'un bâtiment résidentiel au Québec. D'autres conditions et modalités de participation s'appliquent. Aucun achat requis. Les participants doivent remplir un bulletin de participation et l'envoyer à l'adresse précisée dans le règlement du concours. Ceux dont le bulletin sera sélectionné devront répondre à une question d'habileté mathématique. Le tirage aura lieu le 20 mai 2008. Les prix peuvent différer de l'illustration. Chacun des prix a une valeur approximative au détail de 2300 \$. Le prix est non monnayable et non échangeable. Pour plus d'information, consultez le règlement du concours au [www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel) ou composez le 1 800 ÉNERGIE pour en commander un exemplaire papier.

## Dévoreurs d'énergie recherchés !

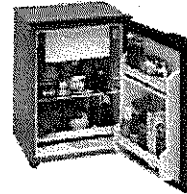
### Recyc-Frigo Environnement<sup>MD</sup>

Avec son programme Recyc-Frigo Environnement, Hydro-Québec vise la récupération et le recyclage d'appareils énergivores (réfrigérateurs et congélateurs) d'ici 2010. Le programme s'échelonne sur trois ans et la collecte des appareils a débuté le 31 mars dernier. L'objectif est de récupérer 230 000 appareils pendant cette période, ce qui équivaut à environ 180 millions de KWh d'économie d'énergie.

Pour profiter du programme Recyc-Frigo Environnement<sup>MD</sup>, les participants doivent être résidents du Québec et propriétaires de l'appareil à recycler. L'appareil, quant à lui, doit compter plus

de 10 ans d'existence, être branché, fonctionnel et produire du froid au moment de la collecte. Il doit également être accessible, mobile et avoir un volume de 10 à 25 pieds cubes.

Si les appareils répondent à ces critères, il suffit de prendre rendez-vous par téléphone au 1 877-493-7446 (FRIGO) ou de remplir un formulaire de collecte disponible sur Internet à l'adresse [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com). Un transporteur spécialisé viendra par la suite chercher l'appareil à domicile. Pour chaque appareil admissible ainsi récupéré, un chèque de 60 \$ sera envoyé au propriétaire dans un délai maximum de trois semaines après leur collecte.



Source : Hydro-Québec

## Hausse du salaire minimum

PARMANON BRUNELLE • ILLUSION-EMPLOI  
NORMAND GILBERT • TROVEPE  
CAROLE GUÉRARD • CAFE  
SUZANNE LABBÉ • SPE  
LINE MARCOUX • TACAE

Le 1<sup>er</sup> mai 2008, le taux horaire régulier du salaire minimum a passé de 8 \$ à 8,50 \$ et le taux horaire pour les personnes à pourboire de 7,25 \$ à 7,75 \$. Cette hausse représente 20 \$ de plus par semaine. Pour une personne qui travaille 40 heures par semaine au taux régulier, le salaire annuel est de 17 680 \$. Cette personne reçoit un salaire inférieur de près de 20 % du seuil de faible revenu qui est établi à 21 668 \$ avant impôt, pour une personne seule.

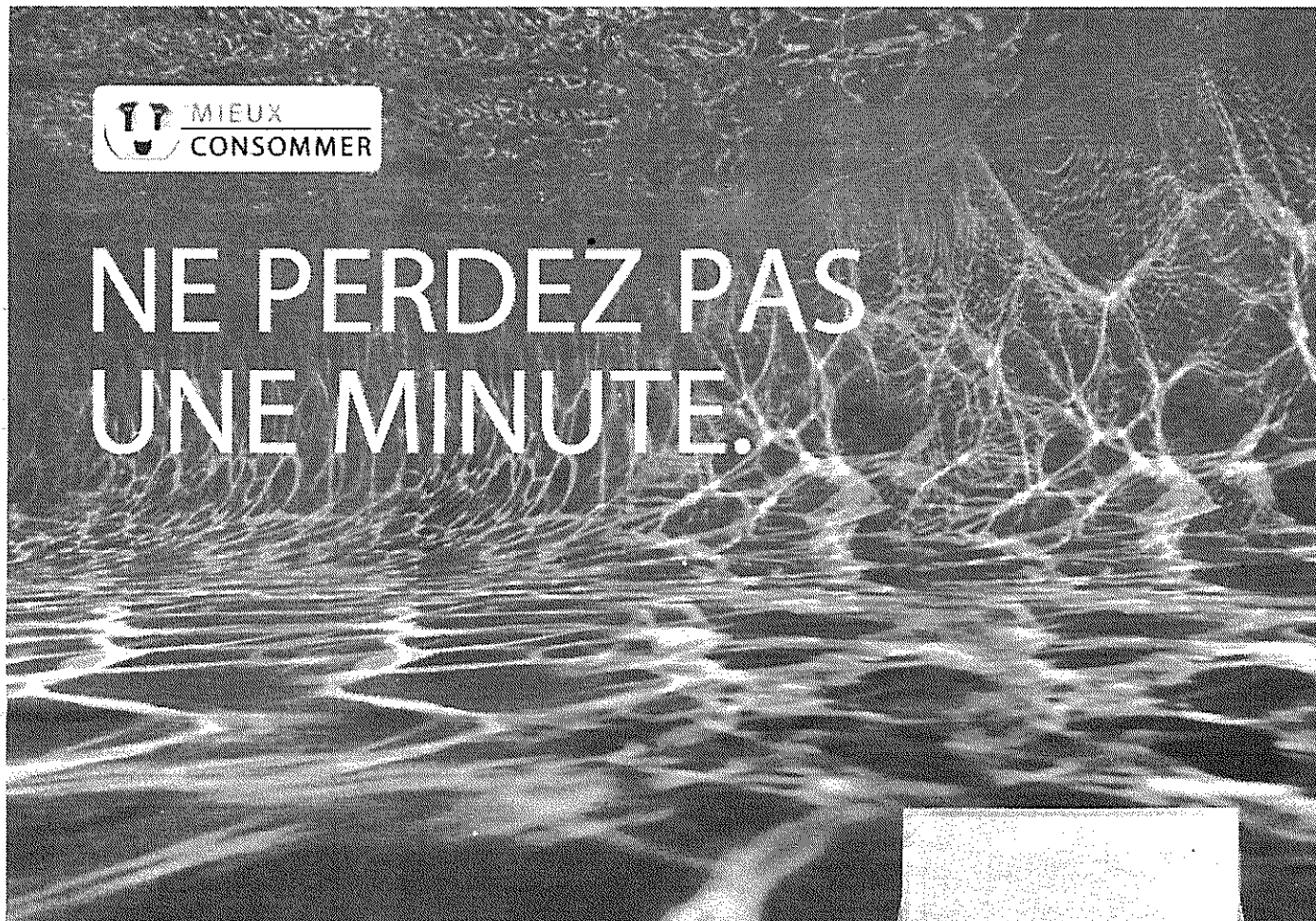
### La pauvreté demeure

Cette augmentation peut être favorable pour les plus bas salarié-e-s, mais ne représente pas un salaire qui leur permet de sortir de la pauvreté. Cet effort politique doit se poursuivre. L'Ontario, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont déjà prévu des mécanismes de redressement important du salaire minimum. Nous devons convaincre nos élu-e-s de leur emboîter le pas.

Il est essentiel que le salaire minimum procure à une personne qui travaille 40 heures par semaine, un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu de Statistique Canada. En 2008, cela correspond à un taux horaire de 10,43 \$.

### Équité et dignité

Une hausse du salaire minimum à un niveau qui permet l'atteinte de faible revenu, s'inscrit dans l'esprit de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi a été votée à l'unanimité par les trois partis politiques. Cette hausse peut également contribuer à l'atteinte de l'équité salariale. En effet, les femmes forment un peu moins de la moitié de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée et elles constituent 60 % des personnes rémunérées au salaire minimum. Ces personnes n'ont pas de réel rapport de force face à l'employeur et dépendent essentiellement du gouvernement pour l'amélioration de leur situation. Un tel geste refléterait l'importance accordée par notre société au travail et à la dignité de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec.



MIEUX  
CONSOMMER

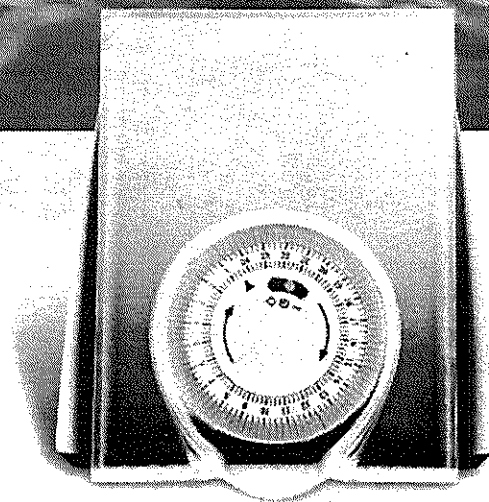
# NE PERDEZ PAS UNE MINUTE.

SAUVEGARDEZ L'ENVIRONNEMENT EN ÉCONOMISANT L'ÉLECTRICITÉ GRÂCE À LA MINUTERIE POUR PISCINES.

- Économisez jusqu'à 85 \$ sur vos frais d'électricité en un seul été.
- Réduisez le temps de fonctionnement du filtre de votre piscine, sans compromettre la qualité de l'eau.
- Réduisez du même coup le bruit causé par le moteur de la pompe.
- Contribuez à protéger l'environnement.

(Assurez-vous d'acheter une minuterie qui convient à la puissance de votre moteur.)

NOTRE CHOIX EST CLAIR. NOTRE CHOIX EST VERT.



# 10\$

**de rabais  
à la caisse**

Jusqu'au 31 décembre 2008, rendez-vous chez l'un des détaillants participants et obtenez un rabais à la caisse de 10 \$ à l'achat d'une minuterie pour un filtre de piscine.

\* Rabais à la caisse applicable après taxes sur les modèles de minuterie autorisés. Limite d'une minuterie par client. Détails en magasin.



[www.hydroquebec.com/residentiel](http://www.hydroquebec.com/residentiel)

**Hydro Québec**

## On interdit les animaux dans mon immeuble à logements

Vous habitez dans un immeuble à logements. Votre bail comporte une clause interdisant la présence d'animaux dans le logement loué. Pouvez-vous contester cette clause ? Pour quels motifs ?

### Les faits :

Une dame habite avec sa fille dans une coopérative d'habitation depuis le 28 avril 1999. Dans son contrat de bail, il est indiqué que la présence d'animaux est interdite dans les logements. Or, la dame en question possède un chat depuis le mois de mars 2003. Elle a décidé de l'acquérir à la suggestion de la psychologue de sa fille. Il s'agit en fait d'un traitement de zoothérapie. La présence de l'animal serait nécessaire pour l'enfant en raison d'un trouble anxieux. Lorsque le conseil d'administration de la coopérative apprend la présence du chat, il adopte une résolution pour faire appliquer la clause d'interdiction d'animaux. La locataire demande une dérogation à la règle étant donné la situation particulière de sa fille. Si cette dérogation ne lui est pas accordée, elle demande que la clause en question soit jugée abusive. Le locataire tente alors un recours à la Régie du logement. Cette dernière ordonne à la locataire de se départir du chat au plus tard le 30 juin 2004. La locataire en appelle de cette décision à la Cour du Québec.

### Le litige :

Est-ce qu'une clause interdisant la présence d'animaux dans un immeuble locatif peut être jugée abusive ?

### La décision :

La clause est jugée abusive. Le juge accueille l'appel de la locataire.

### Les motifs :

Dans son analyse, le juge se penche sur la clause du bail qui interdit la présence d'animaux. Est-elle abusive ou non ? Il indique, qu'en soi, une telle clause n'est pas abusive. Par contre, elle peut le devenir dans une situation comme celle-ci. Dans les faits, rien ne révèle que la présence du chat dans le logement soit problématique pour le locataire. De plus, la preuve d'expert révèle que la présence de l'animal est bénéfique pour la santé de l'enfant. Le juge en vient donc à la conclusion qu'il s'agit ici d'une clause abusive dans les circonstances. En conséquence, il ordonne que l'application de la clause soit suspendue pendant la durée du traitement de zoothérapie de la jeune fille. Il accueille donc l'appel de la locataire et rejette la demande du locateur d'obliger cette dernière à se départir du chat.

PAR M<sup>e</sup> ANDRÉ COLLARD • Centre communautaire juridique de l'Estrie / 819-563-6122

Références : J. L. c. Coopératives de l'Ébène, Cour du Québec - Chambre civile (C.Q.) Chicoutimi 150-80-000069-042, 2004/11/30, Juge : Pierre Lortie (J.E. 2005-143; disponible sur le Web à l'adresse suivante : [www.jugements.qc.ca](http://www.jugements.qc.ca)) Code civil du Québec, (L.Q. 1991, chapitre 64), art. 1901.

Note aux lecteurs : La défense de zoothérapie est difficile. La preuve doit être convaincante, certains jugements refusent de considérer cette défense.

**Sutton**

groupe sutton -  
de l'estrie

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

1650, rue King Ouest, bureau 10  
Sherbrooke, QC J1J 2C3

bur: (819) 823-7474

fax: (819) 823-1717

fdardon@sutton.com

[www.suttonquebec.com](http://www.suttonquebec.com)

SPÉCIALISTE EN DÉVELOPPEMENT D'IMMOBILIER ET AUTOMATISÉ EN GROUPE SUTTON, QUÉBEC



**FERNANDO DARDON**  
Agent immobilier affilié

## Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4  
Téléphone : (819) 562-9547  
[solidari@aide-internet.org](mailto:solidari@aide-internet.org)

*Une coalition pour  
une répartition équitable  
de la richesse*

*MCCCE*

*À la défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie*

**Rencontre publique d'information  
chaque mercredi soir à 19 h**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie  
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

[www.lemcce.org](http://www.lemcce.org) «Actif depuis 1980» 819 566-5811

# 8sur8

Lacombinaison gagnante

FONDATION  
MISE SUR TOI  
une initiative de Loto Québec



Faites le point  
sur vos habitudes  
de jeu.

Découvrez votre portrait de joueur en vous  
procurant le dépliant 8/8 sur le site [8sur8.com](http://8sur8.com).

Si le jeu n'est plus un divertissement...

**1 866 SOS-JEUX**

1 866 747-5309

JEU : AIDE ET RÉFÉRENCE

## Le peintre Raymond Laperrière

# Paysages, contrastes et jeux de lumière

PAR YANICK BILODEAU

Raymond Laperrière est un artiste peintre de Sherbrooke, ancien membre du collectif M.U.R.I.R.S., créateur des fameuses murailles qui enjolivent certaines facades du centre-ville. Il a maintenant installé son propre atelier dans les locaux du magasin d'art Madame Pickwick, sur la rue Wellington Nord. Le 5 mai dernier avait lieu un vernissage avec l'artiste anglophone Libbey Griffith, à l'Antiquarius Café. Peu de temps avant, *Entrée libre* l'a rencontré pour échanger sur son parcours.

L'artiste peintre s'est spécialisé dans le paysage, alternant entre petits et grands formats. Il a d'abord exposé ses oeuvres à la galerie Artazo. Bertrand Lapalme, une des sommités en art au Québec, a accueilli ses premiers tableaux en 2004. Ces dernières années, Raymond Laperrière s'affaire à percer le marché de l'art à Toronto. Preuve d'un certain engouement pour son oeuvre, il ne lui reste plus qu'une quinzaine de tableaux sur la centaine qu'il a créée depuis octobre 2003 !

### Un travail d'orfèvre...

Parmi ses influences, il note les impressionnistes pour le type de lumière (aube et crépuscule) et l'école anglaise du 19<sup>e</sup> siècle. Peindre un paysage demande une rigueur, une méticulosité ; il ne s'agit pas d'une simple reproduction de l'image photographiée. Cela requiert la capacité de savoir rendre les détails de la lumière,

suggérer les textures, changer les tons si nécessaire en conservant le tout naturel, explique-t-il. En ce sens, le projet des murales a été pour lui une excellente école car il exigeait un réalisme absolu et beaucoup de travail sur les détails. En effet, chacun de ses tableaux grand format de quatre pouces par cinq ou six pouces nécessite entre 170 à 180 heures de travail.

### Cours de peinture pour débutants

En plus de sa production, Raymond Laperrière donne des cours de peinture pour débutants depuis l'automne dernier, chez Madame Pickwick. Suivant la devise de Léonard de Vinci (rigueur obstinée), il précise à ses élèves que la patience est de mise car dans cet art, il ne faut pas penser à la fin du tableau alors que l'on commence ! On comprendra que peindre est un art qui est à contre-courant de

la vitesse tant prisée dans notre société...

Notre artiste-peintre a déjà connu des moments difficiles, ce qui l'a amené à réévaluer beaucoup de choses, telles la société de sur-consommation dans laquelle nous vivons. Il a même arrêté de peindre pendant plusieurs années. Puis, à une période où il n'avait plus de boulot, il a recommencé. À force d'acharnement, peindre est devenu son gagne-pain, lui permettant ainsi de se trouver une identité, d'être reconnu dans son travail et d'être accepté sur le marché de l'art. Il en est bien sûr fort heureux !

### Revaloriser le paysage

Raymond Laperrière tient à souligner qu'il apprécie beaucoup la générosité des deux propriétaires de Madame Pickwick, David Weinberg et Benjamin Bouchard, qui lui ont permis d'installer son atelier



Photo : Yanick Bilodeau

Le peintre Raymond Laperrière pose à côté d'une de ses toiles présentement exposées à l'Antiquarius Café sur la rue Wellington Nord.

gratuitement depuis août 2007. L'artiste aimerait redonner ses lettres de noblesse au paysage, un genre qui, selon lui, est un peu regardé de haut par le milieu. Il considère que son oeuvre est facilement appréciable et accessible au grand public. Je peux vous confirmer que Raymond Laperrière est lui-même facile

d'accès, volubile sur son art et qu'il ne manque pas d'enthousiasme ! Parmi ses acquéreurs, on compte, entre autres, Paul-Henri Rousseau (président de la Caisse de dépôt et placements du Québec), la Chambre de commerce de Sherbrooke, la Fiducie Desjardins, des bureaux d'avocats, etc.



### Complices sur scène : Spectacle-bénéfice

Kate Morrison, Patsy Sanders, Nancy Allaire, Josée Boutin

Vendredi 30 mai 2008 à 20 h 30  
23 \$ adulte / 12 \$ enfant

Spectacle acoustique organisé par le Comité de parents de l'Estrée de la Fondation pour enfants diabétiques

Votre contribution permettra au comité parents de poursuivre sa mission, soit d'organiser des activités tout en gardant un objectif d'éducation et de rapprochement des familles ayant des enfants atteints de la maladie du diabète de type 1 (insulinodépendance).

Billets disponibles au Théâtre Granada  
53 Wellington Nord, au 819-565-5656  
ou sur le site [www.theatregranada.com/](http://www.theatregranada.com/)

### L'École LaRocque et le Jour de la terre



Photo : Les AmiES de la Terre de l'Estrée

Le 22 avril dernier, c'est avec fierté et escortés par la Sûreté municipale, que des jeunes de l'école LaRocque ont défilé sur la rue Alexandre, direction Musée de la Nature et des Sciences, sur la rue Frontenac pour célébrer le Jour de la Terre avec l'organisme Les AmiES de la Terre de l'Estrée.

## ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer !

ENTRÉE  
LIBRE

Régulier : 15 \$  Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de \_\_\_\_\_ \$ pour \_\_\_\_\_ abonnement(s)  
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

LeFaitOut

819.791.4203